9, Rue du Tremblay
38130 - ECHIROLLES
☎ 04 38 49 00 86
batpi@batpi.fr
http://www.batpi.fr
http://www.formation-incendie-ssiap.com

PRÉREQUIS – ACCES A LA FORMATION

SSIAP 1 – REMISE A NIVEAU – 21 heures

Public :	• Formation ouverte aux Agents de sécurité incendie qualifiés SSIAP 1 qui ont **dépassé le délai de recyclage** et ceux **ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures** d'activité d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois. • Accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve des prérequis. (Nous contacter)
Prérequis :	Etre titulaire : • Du SSIAP 1 ou d'une équivalence ou des diplômes "ERP" et "IGH" niveaux 1 obtenus, recyclés ou remis à niveau depuis plus de 3 ans ; ou Des décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3. de l'arrêté du 02 mai 2005. • De l'AFPS ou PSC acquis depuis moins de 2 ans ou PSE 1 ou SST en cours de validité. • D'un certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie. (Certificat conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié).
Durée de la formation :	21 heures.
Nombre de stagiaire par session :	• 2 minimum. • 15 maximum.
Objectifs :	• Remettre à niveau ses connaissances pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens • Entretenir les moyens de secours.
Moyens pédagogiques :	• Cours magistraux sur écran interactif. • QCM journaliers. • Analyse du projet et rédaction de notices de sécurité. • Système de Sécurité Incendie pédagogique de catégorie A. • Documents pédagogiques divers (plans, traçeuse…). • Plan interactif.
Responsable pédagogique :	Monsieur Jean-Pierre SAPPEÏ.
Formation en présentiel :	**Présence obligatoire.** Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.
Type de formation :	Formation certifiante et éligible au CPF : **Code 236631.**
Validation :	Délivrance d'une attestation de **Remise à Niveau SSIAP 1**. Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas sera transmise à l'employeur.
Dates sessions :	Toutes les dates des sessions sont disponibles sur le sur le site : https://www.formation-incendie-ssiap.com/